



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

Subventions aux unions locales des syndicats

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2005

DELIBERATION D20050464

Vie Culturelle et Associative

Subventions aux unions locales des syndicats

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La législation fait obligation aux collectivités locales de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Conformément aux articles L. 2251-3-1 et R. 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les structures locales des organisations syndicales doivent présenter, à la Ville de Niort, un rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2004, les structures locales des organisations syndicales ont fourni leur bilan d'activité et financier des actions réalisées à Niort. Ces rapports, annexés à la présente délibération, présentent les diverses actions de caractère social correspondant à des préoccupations d'intérêt local jugées prioritaires par le Conseil municipal et dont les bénéficiaires sont des Niortais.

Compte tenu du travail accompli par ces unions locales de syndicats, il est proposé de leur accorder des subventions au titre de leur fonctionnement et au titre de la gestion de leur locaux.

Imputation budgétaire : 65.0251 6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte des rapports d'activités et financiers des organisations syndicales.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à verser les sommes définies comme suit :

SYNDICATS	Subvention de fonctionnement		Subvention pour les frais de gestion des locaux	
	Subventions 2004	Subventions 2005	Subventions 2004	Subventions 2005
CGT	2 731,29 €	2 772,00 €	4 336,68 €	4 402,00 €
CFDT	2 171,39 €	2 204,00 €	3 448,98 €	3 501,00 €
FO	1 891,44 €	1 920,00 €	3 005,14 €	3 050,00 €
CFTC	1 052,61 €	1 068,00 €	1 672,57 €	1 698,00 €

UNSA	631,16 €	641,00 €	1 002,73 €	1 018,00 €
CFE - CGC	569,06 €	578,00 €	902,97 €	917,00 €
FSU	543,61 €	552,00 €	863,61 €	877,00 €
Comité de Gestion			5 085,93 €	5 162,00 €
TOTAL	9 590,56 €	9 735,00 €	20 318,61 €	20 625,00 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)